

**COMMUNE DE VERNIER****PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Le mentorat, un instrument essentiel de solidarité intergénérationnelle**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Chaque année, plusieurs centaines d'élèves, d'enfants, de jeunes, d'apprenti-e-s, de jeune migrant-e-s se retrouvent en grande difficulté ou exclu-e-s du système éducatif, d'enseignement et de formation. Ces situations sont cause de souffrance dysfonctionnelle en termes de cohésion. Pour en sortir, il faut individualiser les mesures de soutien hors du temps scolaire : nous proposons d'innover en misant sur la solidarité intergénérationnelle, en créant une relation privilégiée entre les jeunes et un adulte de référence au travers du mentorat.

Concrètement, il s'agit de faire bénéficier les jeunes de conseils professionnels des mentors de la génération baby-boomers. Ces derniers peuvent être des actifs ou des retraités qui accompagnent des jeunes, parfois dès le début du Collège, sur le moyen-long terme, en leur consacrant une à deux heures par mois. Pour ce faire, les mentors travaillent, selon le jeune suivi, sur trois axes : l'appui et l'insertion scolaire ou en formation ; le maillage social (parents, foyer, école, acteurs associatifs, santé) ; le développement d'un réseau pour faciliter l'intégration dans le monde professionnel.

Ce projet de mentorat doit ainsi permettre de recréer l'interface entre le jeune et les institutions, dans une démarche d'intégration et de cohésion sociale au quotidien. Également, il doit permettre de redonner confiance aux jeunes et d'élargir leurs horizons, ainsi que de créer des ponts intergénérationnels et des parcours de réussite éducative et professionnelle.

Tout cela afin de lutter contre les inégalités sociales, qui pénalisent beaucoup les familles souvent éloignées des institutions, et de tisser des liens basés sur la confiance et la solidarité entre les jeunes, la famille, les institutions concernées (école, santé...), la génération baby-boomer et les milieux associatifs.

En vue, enfin, de mettre en place un dispositif de mentorat en lien avec des associations verniolanes, afin d'aider les jeunes à se réinsérer ou à ne pas décrocher, notamment par un travail en réseau avec la famille, la génération baby-boomer et les acteurs associatifs.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

**invite le Conseil administratif :**

- 1 à étudier la possibilité d'instaurer un dispositif de mentorat pour les jeunes les plus vulnérables jusqu'à 25 ans au moins, en vue de leur réussite scolaire, de formation ou d'insertion professionnelle ;
- 2 à envisager des synergies avec des associations concernées, notamment verniolanes, des autres communes, des fondations et le Canton.

Wahba GHALY, Gladys Acosta BRANDRUP  
Conseiller-ère municipal-e

Vernier, le 2 décembre 2021